L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Cie, rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 31 JANVIER 1862.

G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, S. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.

VENDREDI MATIN, 31 JANVIER

[illegible]

La situation.

[illegible] La paix dans l'état actuel des événements aurait une limitation telle pour le Nord que ce cabinet qui la consentirait se perdrait dans l'opinion publique. Il faut quelque chose pour justifier cette levée de 600,000 hommes, ces dépenses de 600 millions et pour laver le déshonneur de la défaite de Manassas. Ce quelque chose c'est une victoire éclatante, la prise d'une ville importante ou l'expulsion des Confédérés d'un des Etats qui sont actuellement le théâtre de la guerre.

Quand on fait la paix, on a généralement égard aux avantages territoriaux gagnés de part et d'autre. Les Fédéraux cherchent un intérêt puissant à occuper la plus grande partie possible du territoire du Sud afin d'être à même de déterminer les conditions, et non obligés à en recevoir. Ils sont maintenant tout à vis-à-vis des autorités de la Virginie Occidentale, du Kentucky et du Missouri à maintenir ces territoires dans l'Union. C'est à la condition aussi de garder un ou plusieurs des Etats qu'ils appellent rebelles que la paix conclue pourrait une apparence honorable. [illegible]

[illegible]

Cette ville est la clef de la vallée du Mississipi et il faut la rendre imprenable, car sa perte pourrait entraîner celle de tout le Kentucky, mettre en danger le Tennessee, et laisser le chemin libre aux armées yankees pour descendre jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

Préoccupé de la défense de la Virginie et de celles des côtes de l'Atlantique, le gouvernement de Richmond paraît avoir méconnu soit la rudesse des préparatifs d'attaque faits à Caire, soit l'importance de notre première ligne de défense, ou bien il a voulu laisser à la discrétion des généraux qui commandent les divers départements de la vallée du Mississipi le soin de se prêter aide et secours en cas de besoin. Il appartient, donc, au général Lovell et au gouverneur Moore de décider s'il y a lieu d'accéder aux demandes du général Polk en lui envoyant les régiments confédérés qui se trouvent en Louisiane.

C'est une mesure qui nous paraît dictée par l'intérêt même de la défense bien entendue de la Nouvelle-Orléans. Il nous semble impossible qu'une attaque sérieuse contre notre ville s'effectue par une expédition navale, ainsi que nous en voyons avertis longtemps à l'avance. Combien n'a-t-il pas fallu de temps pour organiser l'expédition Burnside? que de délais avant son départ? que de contre-temps avant son arrivée à Hatteras? Ceci-ce qu'il fallait moins de temps, moins de navires, moins d'hommes pour venir attaquer la Nouvelle-Orléans qu'il n'en faut pour attaquer la petite place de Newbern? Où en sont les fédéraux de leur attaque sur Savannah? Toutes ces tentatives [illegible]

[illegible]

Le véritable danger est à Columbus ou sur la frontière du Tennessee, c'est là qu'il faut envoyer tous les régiments confédérés disponibles. [illegible]

Si les Yankees ont un grave intérêt à conserver le Kentucky, nous en avons un non moins grave; au point de vue géographique, il nous faut la frontière naturelle de l'Ohio; au point de vue politique, nous ne pouvons abandonner les braves et loyaux Kentuckiens qui combattent pour nous. Le Kentucky et le Missouri doivent être disputés avec acharnement [illegible]

[illegible]

Le GÉNÉRAL BEAUREGARD. — Nous lisons dans le Bowling Green Courier du mardi [illegible]

[illegible]

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES [illegible]

(DÉPÊCHES DE NUIT.)

NOUVELLES DU KENTUCKY. [illegible]

Nashville, 30 janv.—Les derniers avis de Monticello portent que les yankees ont renvoyé leurs troupes [illegible] de cet endroit, et qu'ils se dirigent vers [illegible] de Bacon Creek. On dit qu'ils avaient reçu l'ordre d'avancer, dans les environs, dans la semaine dernière. Quatre [illegible] yankees sont campés dans l'état de Woodsonville, de ce côté-ci de la rivière, et ils sont protégés par leurs pièces du côté opposé de la rivière. Ils détachent des éclaireurs vers Horse Cave pendant le jour et les rappellent pendant la nuit.

Il y a interruption dans la ligne du Sud et dans le Mobile et du chemin de fer de l'Ohio, ce qui nous prive de nos dépêches de Richmond].

BATAILLON DES DÉFENSEURS DE LA LOUISIANE.—Nous apprenons avec plaisir que M. JEAN [illegible], qui a entrepris de lever un bataillon pour le service actif de l'Etat, a obtenu le concours de plusieurs capitalistes et que des enrôlements se font d'une façon satisfaisante. Grâce à la générosité de MM. Avendaño, Puig, Fage, Godchaux et de quelques autres personnes, il a obtenu une somme suffisante pour faire face aux premiers frais [illegible] ... lève en ce moment sera appelé à rendre de grands services à l'Etat dans les circonstances présentes. Le quartier-général des enrôlements est au café de l'Opéra, à l'encoignure des rues Toulouse et Bourbon.

AUTRE VERSION DE LA BATAILLE DE SOMERSET. — Le Knoxville Register de mardi dernier publie sur la bataille de Somerset une version toute différente de celle qui a été donnée précédemment. Il dit qu'il avait été décidé en conseil de guerre, par les généraux et les colonels, de livrer bataille, et que nos troupes avaient l'avantage au moment où la mort de Zollicoffer a découragé et démoralisé les troupes du Tennessee. Sans l'erreur que ce général a payée de sa vie, la bataille eût été probablement gagnée. Le général Crittenden s'est, dit ce rapport, bien conduit pendant la bataille. L'abandon des retranchements a été décidé dans un nouveau conseil de guerre, et les troupes ayant été remises en ordre à Monticello, ont repris leur marche vers Carthage, sur la rivière Cumberland, où elles ont été arrêtées. La perte des Confédérés a été de 100 tués et 360 blessés ou prisonniers; celle des Fédéraux a été considérable. On a beaucoup exagéré la valeur des bagages perdus.

La plupart des premiers rapports sur la bataille ont été apportés par des fuyards qui, au lieu de rallier l'armée, sont venus se mettre en sûreté à Knoxville, et qui, conséquemment, sont peu dignes de foi.

NOUVELLES DE BOWLING GREEN. — Nous lisons dans le Memphis Avalanche de mercredi:

Un ami qui vient d'arriver de Bowling-Green, nous informe que tout y est tranquille; qu'il y a beaucoup de provisions pour l'armée; que les fédéraux qui avaient traversé la rivière Green ont été repoussés de l'autre côté par le général Hindman; que les provisions, les moulins et et les bâtiments au Nord de Bowling Green qui auraient pu être utiles par l'ennemi ont été détruits; que les routes ont été labourées, barricadées par des arbres de façon à arrêter les yankees dans leur marche; qu'il y avait soixante jours, dix mille bons et loyaux partisans du Sud se trouvent sur les derrières de l'armée yankee et se feront jour à travers pour venir rejoindre le général Buckner.

NOUVELLES DE LA HAVANE.—Le Picayune a reçu de la Havane un numéro du Diario de la Marina, du 17 courant, dans lequel il a puisé les nouvelles suivantes:

L'expédition alliée à Vera Cruz, souffre beaucoup du manque de provisions, par suite de l'interruption des communications avec la campagne, interruption causée par des bandes de guérillas qui parcourent le pays. On disait le 5, que le général Prim allait envoyer deux ou trois mille hommes pour débarrasser le voisinage de ces guérillas.

Il y a entre Chiquihuite et Puebla, des troupes mexicaines en grand nombre, mais la plupart manquent d'armes et elles n'offriront qu'une faible résistance, car elles éviteront une bataille rangée et se contenteront de harasser les troupes.

Il est arrivé à Véra-Cruz un navire américain chargé de 4,000 fusils anglais et de poudre pour le gouvernement mexicain, mais les généraux alliés ont confisqué le tout. On attend un autre navire qui doit apporter deux batteries de canons rayés.

Les journaux de Cuba dénoncent avec indignation la fermeture des ports du Sud à l'aide de navires chargés de pierre. Le Diario attaque le blocus de pierre et traduit un remarquable article du Courrier du Havre sur ce sujet, où cette manière de faire la guerre est flétrie comme contraire à la civilisation.

ERREUR TYPOGRAPHIQUE.—Dans nos dépêches d'hier se trouvait la phrase suivante: "Lord Russell prédit que Lincoln sera perdu (hopeless) s'il n'obtient une brillante victoire dans le courant de janvier."

Nos compositeurs ont mis pendu au lieu de perdu. Nous n'avons aucune objection pour notre part à ce que Lincoln soit pendu; mais nous corrigeons l'erreur afin que l'on n'attribue pas à lord Russell un langage qu'il n'a pas tenu.

TEXAS.—Nous avons reçu des journaux de Houston du 21, mais ils ne contiennent rien d'intéressant. Le Flag de Fort Brown, du 8 courant, dit que le siége de Matamoros continuait sans progrès de part ni d'autre.

CANDIDATURE.— On verra par un avis inséré plus loin que M. Eugène Staes est porté comme candidat à la place de Recorder du Second District, pour les élections de juin.

CHEMISES ET CALEÇONS.— On trouvera chez M. J. Durand, 31, rue Vieille Levée, des chemises en laine et des caleçons en mollleton.— Voir l'avis inséré plus loin.

AVIS AUX PROFESSEURS.—Il y aura un examen de candidats à la place de professeur de français, aujourd'hui à 4 heures, à l'école Jefferson Davis, Troisième District.

Le blocus de pierre.

(Extrait du Courrier du Hâvre.)

Il faut admettre que ceux qui ont la direction, dans le moment actuel, des affaires de la Fédération de l'Amérique du Nord, ont une manière de comprendre et de conduire la guerre qui confond complètement et révolutionne tous les principes et toutes les idées adoptées depuis plusieurs siècles au sujet des "droits de la guerre".

Un principe fréquemment invoqué quant aux droits des belligérants est celui qui consiste "à faire à l'ennemi tout le mal possible." Ce principe, cependant, a toujours été soumis, parmi les nations civilisées, à de nombreuses restrictions, par égard pour un autre principe non moins ancien mais plus humain qui insiste pour "qu'un ennemi soit toujours traité comme s'il devait un jour devenir un ami," et qu'en conséquence c'est une chose impolitique et dont le droit n'est pas admis, que d'infliger à un ennemi un mal si cruel et si irréparable qu'il ne puisse être ni oublié ni pardonné. C'est ainsi qu'il arrive que, dans une guerre entre nations civilisées, il y a une multitude de choses qu'à la rigueur un belligérant pourrait faire, mais qui, néanmoins, le couvriraient de honte et l'exposeraient aux reproches et au blâme mérité de toutes les autres nations.

N'aurait-il pas, par exemple, été beaucoup plus facile, et sans plus économique pour la France et l'Angleterre de couler dans le port de Sébastopol une cinquantaine de vieux navires chargés de pierres, de façon à fermer pour toujours l'entrée de ce port, que d'envoyer une armée de 100,000 hommes endurer les intempéries d'un hiver dans la Chersonèse, qui les exposait à des souffrances indescriptibles, et avec des dépenses énormes. Cette idée était si palpable qu'elle doit être venue à beaucoup de gens; et nous connaissons une personne qui a préparé un mémoire sur ce sujet et l'a soumis, en temps opportun, au gouvernement français.

Si, donc, les gouvernements d'Angleterre et de France ont rejeté ce plan aisé pour conquérir Sébastopol, en détruisant son port, ce fut parce qu'ils considéraient, indubitablement que la guerre, comme le duel, a des lois d'honneur pour lui servir de guide, lois qu'il n'est pas permis aux grandes nations de négliger ou d'enfreindre, et qu'il valait mieux pour eux effectuer cette conquête plus lentement et à de plus grands sacrifices que d'achever un triomphe plus aisément, mais par des moyens que la justice et l'honneur n'auraient pas approuvés.

Et, cependant, obstruer et détruire un port purement militaire, n'aurait pu être considéré, en toute circonstance, autrement qu'un acte de guerre qui n'eût causé de tort qu'à la puissance militaire de l'ennemie et qui n'affecterait pas sérieusement ses moyens d'existence. Mais détruire des ports de commerce c'est annihiler non seulement la puissance militaire d'un pays mais aussi son industrie et son commerce, et ses facilités à établir des relations pacifiques avec d'autres nations.

Presque toute la presse française a soutenu les mêmes principes, et beaucoup de ceux qui sont favorables au Nord, n'ont pas hésité à adopter l'opinion du Courrier du Hâvre au sujet du blocus de pierre.

[illegible]

Le juge [illegible] — M. l'Avocat de [illegible] la Première Cour, [illegible] J. C. Davidson, [illegible], G. L. [illegible], Charles et Thomas Leeds (Louis & [illegible]) W. Greger, John Weber, S. T. Goodwyn, G. [illegible], M. Fauchet, Charles Ogilvie, Thomas Abbott, Griswold, et Grieder.

Le juge Collens a donné ordre d'arrêter ces messieurs pour qu'ils aient à fournir un cautionnement de $500.

Tentative d'évasion et arrestation.— Un plan d'évasion habilement conçu, a échoué, mercredi soir, grâce à la vigilance d'une sentinelle, les [illegible] de M. Joseph Gros et d'autres officiers de la prison de Paroisse.

Les individus qui ont cherché à s'enfuir de l'habitation sont Joseph Mulholland, John Brown, alias Scotty, et Wm W. Cassidy, qui tous trois sont condamnés à mort et occupent la cellule qui est immédiatement au-dessous de la mansarde. [illegible]

[illegible]

Cassidy se rendit tout d'abord, Mulholland fut découvert dans un coin obscur; Scotty, qui s'était caché directement sous le toit, dut son arrestation à la chute de son chapeau.—Mulholland déclara que s'ils avaient eu un quart d'heure de plus, ses compagnons et lui auraient été libres.

Scotty offrit la plus vive résistance; il essaya de se jeter tout.

Les prisonniers sont maintenant veillés de près. On pense que le Gouverneur donnera bientôt l'ordre de les exécuter.

Un voleur.—M. Geo. W. Greger, bijoutier à l'encoignure des rues Canal et Camp, et qui demeure dans la rue Clio, entre Apollon et Nayades, est absent de la ville depuis quelques jours. Sa femme et ses domestiques habitent la maison.—La fenêtre de la chambre à coucher de M. Greger s'ouvre sur le balcon.

Hier, à trois heures du matin, Mme Greger fut réveillée par un bruit venant du balcon; elle se leva [illegible] "Oh! police!" cria le voleur, puis il tourna ses talons, et [illegible] sur le trottoir.

A l'heure où vient le marchand de lait, la servante sortit sur le balcon, mais rentra aussitôt en s'écriant: "Oh! Mme Greger, vous avez blessé le voleur!" Le balcon était en effet couvert de sang [illegible]

La police à l'espoir de découvrir le voleur.

Assassinat.— M. Dederick Vanderboom se rendait chez lui, hier matin à deux heures. A l'encoignure des rues Bienville et Brood, des voleurs se précipitèrent sur lui, et après l'avoir assommé, lui enlevèrent une montre de voyage qui contenait un argent [illegible]

Le caporal Cardon trouva plus tard M. Vanderboom étendu sur le trottoir et l'emmena chez lui.

Recommandons à l'époque mémorable du garde et des voix de grand chemin?

FEUILLETON.

FEU BRESSIER,

Par Alphonse Karr.

Mme ERNSBERG A Mme DACHEVILLE.

"Le temps de l'aveuglement ne tarda pas à se passer; je commençai à avoir peur de moi-même et à voir que je l'aimais. Je pensais, presque sans m'en apercevoir, des journées entières près de ma fenêtre, parce que de là je pouvais le voir sans être remarquée.

"Un jour qu'il était chez moi, nous regardions son jardin; ma sœur lui montra une rose qu'elle trouvait belle; je me désignai une autre que je préférais: il me dit:—C'est ma filleule; je l'aime, qui l'a eue de graines, lui a donné mon nom.

"J'aurais voulu répondre quelque chose, n'importe quoi..... tant je me sentais embarrassée de la pensée qui occupait mon esprit, et qui sans doute devait se laisser voir dans mon regard, et peut-être dans mon silence. Cela me fut impossible; j'avais les yeux attachés sur la fleur, et je me disais: J'avais bien raison de l'aimer plus que les autres.

"Le lendemain, je le vis qui cueillait ses plus belles fleurs; j'étais à la fenêtre avec ma mère, elle me dit en riant:—Ta serais contente, si c'était pour toi?

"Quelle idée! dis-je; pourquoi veux-tu que M. Fernand m'envoie des fleurs?

"Et mon cœur battit, et je me sentis rougir comme si ma mère m'eût jugée et condamnée. Pauvre mère! elle ne pensait que deux choses: c'est que j'aime les fleurs et que celles de Fernand sont fort belles.

"Puis il me vint au cœur un désir inconnu: ces fleurs, si elles étaient pour moi! pensai-je; et si elles ne sont pas pour moi, elles sont pour une autre. Je suivais sa main, je me demandais dans une anxiété douloureuse s'il cueillerait la rose que j'avais remarquée. Il la cueillit; je la lui vis couper; c'était la seule qui fût sur le rosier; il me sembla qu'il prenait quelque chose qui m'appartenait, quelque chose qu'il m'avait donné.

"Quelques minutes après, on me remit le bouquet. Il l'avait apporté lui-même. Je le pris comme un trésor, je le plaçai en aussi bon lieu et nous grand honneur qu'il ne fut possible. Jamais je n'avais reçu un présent qui me fût aussi cher, aussi précieux.

"Il m'en envoya quelques autres fois; mais un jour, je m'avisai de lui reprocher qu'il eût donné des fleurs à une fille qui demeurait près de nous. Je voulais plaisanter, mais je mis dans mes reproches un sérieux involontaire...... Je l'accusai presque de vouloir corrompre cette jeune fille.

—Des fleurs? me dit-il froidement; bon Dieu! j'en donne à tout le monde; il n'y a rien d'aussi innocent que mes bouquets.

"Je ce jour, il cessa de m'en envoyer; peut-être aussi, de mon côté, n'y tins-je plus autant.

"Il me semblait qu'il avait voulu punir et abattre ma présomption. Aussi, pendant quelque temps, si je n'évitai pas tout-à-fait de le voir, toujours me trouvai-je embarrassée de sa présence. Je ne compris pas plus comment j'avais laissé échapper ces imprudentes paroles au sujet de ses fleurs. Depuis long-temps, du reste, je m'apercevais bien que, devant lui, ma présence d'esprit m'abandonnait entièrement, et que je n'étais rien, je ne disais rien de ce que je voulais être et de ce que je voulais dire.

"J'interprétais ses moindres actions, ses gestes les plus involontaires; s'il arrivait que je le rencontrasse dans la rue, j'espérais qu'il m'avait cherchée; s'il fredonnait un air quelconque, le soir, dans son jardin, cherchais un rapport entre les paroles de cet air et notre situation à lui et à moi. S'il s'asseyait pour lire dans tel ou tel coin du jardin, je pensais qu'il n'avait choisi cette place que parce que de là il pouvait me voir ou être aperçu de moi.

"Je ne pensais pas que, la veille, il s'était placé ailleurs; je ne cherchais pas si l'ombre et le soleil n'étaient pas les vraies causes de sa détermination, j'aimais trop à rapporter à moi tout ce qu'il faisait.

"Un jour, je le vis arrêter ma femme de chambre dans la rue, et lui parler quelques instants; j'espérai et je craignis à la fois; s'informait-il de quelque chose qui pût lui servir à me rencontrer? Lui chargeait-il d'une lettre? Le sentiment qui domina alors chez moi fut celui de la crainte et de la dignité blessée; il me répugnait extrêmement de voir cette fille dans ma confidence. Mais quand je vis que ce colloque n'amenait aucun résultat, quand je ne le rencontrai pas, quand je ne reçus pas de lettre, je regrettai amèrement qu'il n'eût pas fait ce que j'avais redouté et trouvé mauvais.

"J'avais presque chaque jour une foule de petits bonheurs à son insu: j'assistais à tous les détails de sa vie, je traduisais tous les bruits qui partaient de chez lui; je connaissais non seulement tous ses amis, mais aussi toutes les personnes qui le venaient voir d'habitude; une multitude de petites remarques m'avaient appris ceux qu'il aimait le plus. J'étais contente en même temps que lui quand je les voyais arriver.

"Il continuait à nous voir quelquefois, mais quoiqu'il se trouvât, presque chaque fois qu'il venait, seul avec moi, il ne paraissait pas chercher une occasion de s'expliquer.

"Voilà, ma chère, où nous en étions quand vous êtes venue passer quelques jours près de moi, puis quand vous m'avez emmenée à la campagne. Depuis mon retour, rien n'a changé, même silence de sa part, au milieu de mille petites circonstances qui me paraissent suffisamment expressives; ces regards que je surprends souvent attachés sur ma fenêtre, et qu'il détourne brusquement aussitôt qu'il se croit aperçu, les innombrables petits services qu'il me rend: les livres qu'il me prête, qu'il prend soin de monter lui-même chez moi.

"Il est vrai que presque toujours il évite d'entrer. Est-ce à une excessive timidité que je dois attribuer les contradictions de sa conduite? S'il m'aime, pourquoi ce silence obstiné? S'il ne m'aime pas, pourquoi m'entoure-t-il ainsi de soins et de prévenances? Je ne sais que penser, mes jours se passent dans une horrible anxiété, car je l'aime, moi, et je frémis à la honte d'aimer la première et de la douleur d'aimer seule.

"Adieu."

Pauvre, pense pas l'aine de feu Bressier, que je ne tombe pas encore sur un Paul Seeburg! Je ne sais pourquoi, mais j'ai mauvaise opinion de ces amoureux-là.

XXXII

Mme ERNSBERG A Mme D'ACHEVILLE.

"Il m'a écrit hier matin un billet pour me demander si ma mère et moi serions curieuses d'assister à la première représentation d'un nouveau ballet. [illegible]

"Croiriez vous, ma chère amie, que j'ai mis plus de trois quarts d'heure à faire ma réponse. J'avais d'abord dit qu'on fît attendre son domestique; mais, voyant que je ne viendrais jamais à bout des deux lignes que j'avais à trouver, je lui dire que j'enverrais la réponse dans la journée.

"Et enfin, les lettres et les mots s'arrangèrent si régulièrement dans ma plume, qu'en relisant ma première réponse il me sembla qu'à son côté de billets de spectacle, je répondais que j'aimais Fernand de toute mon âme. Je déchirai ce billet et j'en fis un autre, dans le travail celui ci sec jusqu'à la malveillance. J'en fis successivement ainsi huit ou dix dans être plus contente, après quoi j'envoyai la femme de chambre lui dire que nous acceptions avec plaisir son offre obligeante.

"Ainsi il fait presque toujours, il n'est pas venu au théâtre. Quand nous sommes rentrées, il y avait encore de la lumière chez lui. Je fis un peu de bruit à dessein, j'ouvris et je fermai ma fenêtre. Il ne se mit pas à la sienne, [illegible] bien longtemps sans m'endormir.

"Aujourd'hui est venu ... homme qui a fait [illegible] amoureux de moi. C'est un homme [illegible] distingué, spirituel; je me rappelle parfaitement qu'il ne me déplaisait pas autrefois: oh! bien! aujourd'hui sa visite m'a été odieuse. Il m'a paru étonné de la froideur de son accueil; j'ai essayé de le traiter un peu mieux, mais cela m'a été impossible; enfin je le priai de me donner le bras jusqu'à une place de voitures;—il me fallait absolument sortir, et une servante aurait un temps infini à en aller chercher une.

"Une fois hors de la maison, je commençai à respirer. Je ne pus plus supporter un instant de plus sa société de lui. Arrivée à une place de fiacres, mon cavalier en appela un, et après m'avoir donné la main pour monter, me demanda où il fallait qu'on me conduisît. Je n'y avais pas pensé. Je dis une adresse au hasard, chez une femme que je ne vois jamais. [illegible] ... où j'allais. Elle fut étonnée de ma réponse, mais elle me dit qu'elle irait avec moi, parce qu'en même temps elle ferait une visite à une de ses amies qui demeure dans la même quartier. M. Cerny nous salua, et la voiture se mit en route. J'étais horriblement contrariée de la rencontre de ma mère; je voulais être rentrée pour cinq heures, parce qu'à cette heure, d'ordinaire, il rentre pour s'habiller et fait quelques tours de jardin. Alors, quand je me trouve à ma fenêtre, nous échangeons un petit salut cérémonieux que je ne perdrais pour rien au monde.

"Quand nous avons été en route, j'ai avoué à ma mère que je n'étais sortie que pour me débarrasser de M. Cerny qui m'ennuyait.— C'est singulier, me dit-elle, tout le monde le trouve aimable, et toi-même je t'ai vue de cet avis.

"Je ne répondis pas.

"Ma mère me dit:— Puisque nous sommes en route, nous irons toujours voir mon amie.

"Nous arrivons chez Mme Fonill. On veut nous retenir à dîner; ma mère accepte; moi je dis que je suis horriblement malade; ma mère veut rentrer avec moi; j'insiste pour qu'elle reste: enfin nous partons et nous rentrons à la maison; mais, soit qu'il ne fût pas rentré, soit qu'il fût déjà sorti, je ne l'ai pas vu au jardin. Le résultat de ma journée a été de fâcher trois personnes, M. Cerny, ma mère et Mme Fonill.

"Mais que me fait le reste du monde!"

(A continuer)

ALPHONSE KARR.

Aux Français du quartier Tremé.

LES Français du quartier Tremé, sont informés que la formation de la 4ème compagnie, 2ème bataillon du régiment des Volontaires Français, a reçu hier un commencement d'exécution.

Les admissions sont GRATUITES et les grades devront être accordés de préférence, soit aux membres ayant anciennement appartenu au corps, soit à ceux nouvellement inscrits et possédant déjà connaissances militaires.

Les listes sont déposées chez le capitaine provisoire, M. P. Peralliot, rue d'Orléans, No 160, rue rue du marché Tremé, et chez M. P. Duval, No 168, même rue. Par ordre du Colonel,

31 jv—3f Le Gros-Major, J. JOUET.

Service Funèbre.

Jeudi, 6 de février, à 9 heures précises du matin, un service funèbre sera célébré à l'église St-Vincent de Paul, pour le repos de l'âme de Mme Ve PIERRE SAPP, née Fagot. Les parents et amis sont invités d'y assister, sans autre invitation.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 30 janvier.

COTON—78 balles, sur place, à [illegible]

TABAC—Aucune transaction n'a été annoncée.

SUCRE—[illegible] Environ 1300 boucauts vendus sur prix antérieurs. Inférieur, 1⅞ @ 2½; ordinaire à bon ordinaire, 2¾ @ 3; beau à choix, 3½ @ 4. [illegible]

MÉLASSE—L'approvisionnement [illegible] prix plus faibles. Environ 200 barils à 12 @ 16 cts. [illegible]

FARINE—150 barils de superfine de choix à $9 @ [illegible]

MAIS—3500 sacs de blanc, de jaune et de mélangé à 70 cts le boisseau.

FOIN—150 balles de Gros Creek et de Prairie Green à [illegible]

TOILE D'EMBALLAGE—20 balles de l'Inde ont été vendues hier à 24 cts la verge.

SACS EN FIBRE—150 balles vendues, depuis un ou deux jours, à 35 cts la pièce.

GRAISSE—La graisse en tierçons se détaille à 20 @ 21, en barillet à 24 cts la livre.

WHISKY—La rectifiée se détaille à $1 20 @ $1 25 le gallon.

PORC—Le mess se détaille à $35 le baril.

BACON—Pas de stock. Prix nominaux.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 31 janvier 1862.

Arrivé hier 327 boeufs du Texas, 12 porcs et 64 moutons. Vendu 129 boeufs du Texas et 51 boeufs de l'Ouest, 120 porcs, 60 moutons et 80 veaux. A vendre sur place: [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

Magasin en briques dans le Premier District, à l'encan par le Shérif—Nous appelons l'attention publique sur la vente qui aura lieu aujourd'hui à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, par le ministère du Shérif, d'un magasin en briques situé rue des Magasins, entre les rues Poydras, Premier District. Voir aux annonces.

Nous sommes priés d'annoncer que la seconde vente de quincaillerie, au No 47, rue des Magasins, commencera aujourd'hui, à midi précis.

Liste des lettres françaises.

Restant au bureau de Poste le 30 janvier 1862.

Amand, Emile; Aguerre, E. H.; Abadie, Auguste; Barbeyrac, Paul; Badens, F.; Bamba, Victor; Basel, L.; Brun, François; Babl, Leroc; Benoît, Jean; Brodeaux, Ernest; Baucherean, Emile; Bouligny, Louis; Boulin, Dr.; Bonnet, James; Bouligny, Victor; Boutel, J. A.; Bar, Désiré; Cavelier, Louis; Charbonet, P. A.; Cantrel, Mr.; Claiton, Chas; Campanel, S.; Chevalier, Pierre; Costes, Pierre; Casin, E.; Darse, S.; Dasjo, Félix; Doubert, François; Delussy, J.; Dejan, Victor; Decrame, V.; Dusting, Jno.; Dufort, Jean; Duval, Paul; Dureuud, J. L.; Faget, J. M.; Fenier, Emile; Fortier, B. M.; Gassel, P.; Garcia, Auguste Cag.; Grignère, Emile; Guang, C.; Joubert, L. M.; Julien, Jules Mme; Landres, Jérôme; Latour, H. P. Mlle; Lacoshelle, A. A.; Lalo, père, J.; Lecarpentier, C. B. L.; Le Gardeur, Léon; Lombron, A.; Lucas, Basta; Mandeville, George; Michell, M.; Michel, C.; Montagne, H.; Malonde, Joseph; Mason, Alex.; Nuno, Bernard; Fradel, J. B. May; Peralita, Alex.; Pachalis, E.; Peste, Gustave; Roman, T.; Raber, R.; Raing, André; Recordet, C.; Sesques, Pierre; Stephen, L.; Salvert, A. D.; Tavarie, J. N.; Weber, L.; Villaplana, P. Y.; Vital, Henry; Vantin, D.; Zeringue, J. B.

J. L. RIDDELL, P. M.

CARTAS ESPAGNOLAS Y ITALIANAS

Nueva Orleans, 31 enero 1862.

1 Adelaida, G. de Ramon; 2 Arnes, Ramundo; 3 Bracciani, M.; 4 Basia, Ramon; 5 Botto, Joseph; 6 Casas, Francisco; 7 Carbajal, Fernds. Gons.; 8 Gosse & Co, L.; 9 Fernandez, M.; 10 Febeyre, E. M.; 11 Fernandez, Anth.; 12 Falso y Bradilla Dom.; 13 Pont, Jaime; 14 Guisanero, N.; 15 Jos Angelo; 16 Medevich, N.; 17 Rogers, P. dro; 18 Martinez, Chs; 19 Molina, M. S.; 20 Pecano, Mateo; 21 Orrecos, Ignacio; 22 Rodriguez, J.; 23 Prey, Jaime; 24 Sala, Andres, 3.; 25 Sobora, Juan; 26 Torres, Miguel; 27 Torregrosa, Emile; 28 Venanceli, J.

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 30 janvier 1862.

LE 29 du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent provenant de bénéfices des six derniers mois, lequel dividende sera payé aux actionnaires, au local de la Banque, le 1er lundi de février prochain.

31 jv AUG. MONTREUIL, Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 30 janvier 1862.

AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de sept pour cent qui sera payé à partir du 10 février prochain.

31janv— L. BERNARD, caissier.

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

LES officiers et les membres de cette société sont priés d'assister à l'assemblée régulière mensuelle qui aura lieu LUNDI, 3 février 1862, à 7 heures précises du soir, dans la salle de la Loge de l'Etoile Polaire No 1, O. O. F., rue St-Louis, entre Passage de la Bourse et la rue Royale.

L'exactitude est requise. Par ordre du Président.

31 jan—3 JULES DUBALEM, secrétaire.

AVIS.

LE soussigné est prêt à payer tous les billets qu'il a émis jusqu'à ce jour. JEAN BERTHIN, Marché Magazin, Nos 10 et 24, et dans la rue Jersey, No 16, entre Locheise et Louisiana Avenue. Nlle-Orléans, 31 janvier 1862. 31jan—2

AVIS.

LE soussigné payera au Nos 7 et 9, rue Perdido, coin de la rue Fulton, les billets de PEOPLE'S LINE, des Paquebots de Fort Adams. J. S. SHANNON. 31janv—6

Demande de Fleuristes.

PLUSIEURS FLEURISTES trouveront de l'emploi en s'adressant à la manufacture de fleurs artificielles de MICHON & SCHWEITZER, 166, rue Royale. 31janv—6f

ON DEMANDE DES OUVRIERS EN BIJOUTERIE, chez KELLER & HORNER, No 6, rue Royale. 31janv—6f

ABSINTHE importée—120 caisses d'absinthe Holly, Pont & Cie, à vendre par BERNARD TURPIN.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1862.

Aux Editeurs de l'Abeille,

Messieurs,

Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.

SES NOMBREUX AMIS.

Nlle-Orléans, 29 janvier 1862.

A mes concitoyens de la ville et de la paroisse d'Orléans.

A la demande réitérée d'un grand nombre de mes amis et concitoyens, je me présente devant vous, SANS DISTINCTION DE PARTI, comme candidat à la place de Maire. L'élection a lieu en juin prochain. Si je suis élu, ma devise sera: LA JUSTICE, LA LOI ET L'ORDRE, LES AMÉLIORATIONS ET UNE ECONOMIE JUDICIEUSE.

29 jan—3 VICTOR WILTZ.

ATTENTION!

Chemises de tartan, Caleçons en molleton POUR L'ARMÉE.

100 douzaines chemises tartan, pure laine. 100 do caleçons molleton. A vendre chez J. DURAND, 31 jan—3 No 31, rue Vieille Levée, en premier.

Marde Française—Deuxième Compagnie.—Vu le mauvais temps, le bal de ce soir, sera lieu dans la salle et à l'heure du Lundi ... vente à 4 heures au quart. [illegible] Le sergent-major A. GIRAUD.

Avis aux Français.—La 8me compagnie du 2me bataillon des Volontaires français a son recrutement ... les personnes qui voudraient en faire partie, pourront se faire inscrire chez le sergent major, Louis Claudon, horloger, rue de Chartres No 92. LOUIS CLAUDON Sergent Major.

La compagnie est convoquée pour samedi prochain à six heures. Le lieutenant désire que tous les membres soient présents. 31 jan—1

Battaglione Guardia Italiana.— Domani primo dell' entrante febbrajo avrà luogo la riunione del consiglio d'amministrazione del battaglione alle ore 6 P. M. Tutti i membri che ne fanno parte, sono pregati d'intervenire a detta riunione.— D'ordine del comandante il battaglione, J. B. DELLA VALLE, tenente ajutante maggiore.— Nuova Orleans, 31 genno 1862. 31jan—1f

Légion Belge.—Les membres sont invités à se réunir DIMANCHE prochain, 2 février, à trois heures précises du soir, au local du Régiment des Volontaires Français, No. 73, rue Hospital, entre les rues Bourbon et Royale. Tous nos compatriotes, indistinctement, sont priés de vouloir bien assister à cette réunion; il y aura des choses sérieuses à discuter. Par ordre du capitaine.

Le Sergent-Major, CHARLES DE BUYST.

N. B.—Nos compatriotes des parties cédées du Luxembourg et du Limbourg peuvent être admis dans la Légion, en vertu d'un accord de nos consuls respectifs. 31 janv—2f

Volontaires Français Indépendants— Les officiers du bataillon se réuniront AUJOURD'HUI, 31 janvier, à 6 heures P. M., à la caserne, rue St-Pierre, No 174. Le plus grande exactitude est requise. Le corps d'officiers devant terminer un travail important, le commandant verra avec plaisir que tous ceux qui ne seront pas convoqués s'y rendent. Le commandant, 31jan—1f E. BROONIET.

Régiment des Volontaires Français— Ont été unanimement élus aux grades suivants: Messieurs A. P. Bertier, capitaine adjudant-major, 2me bataillon—F. Artigues, capitaine, 1re compagnie, 2me bataillon—L. Vottier, lieutenant, 2me compagnie, 3me bataillon—F. Magnin, sous-lieutenant, 1re compagnie, 2 me bataillon. Par ordre. 31 jan—1 J. JOUET, gros major.

Régiment des Volontaires Français—3me bataillon.—La 3me compagnie, Capitaine Le Gros, se réunira DIMANCHE, 2 février, à 10 heures précises du matin. Les membres absents ... Le capitaine CAUDEAU.

Régiment des Volontaires Français.—Le conseil d'administration se réunira jeudi SAMEDI soir, 1er février, à 7 heures précises. Les capitaines des diverses compagnies, sont informés que les comptes doivent être soldés avant la fin du mois. Par ordre du colonel. 31jv—1f J. JOUET, gros major.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans—Compagnie de Réserve.—Ordre général No —.— Nouvelle-Orléans, le 31 janvier 1862. Pendant le mois de février les exercices obligatoires ont lieu comme suit: Tous les MARDIS à 5 heures P. M. et les SAMEDIS, à 3 heures P. M. ... P. C. C. J. VILLARRUBIA, Sergt-Major. ARMAND GUYOL.

Deuxième Bataillon des Chasseurs à Pied.—4me compagnie.—Les membres de cette compagnie sont requis de se rendre à l'arsenal du bataillon, SAMEDI prochain, 1er février, 7 heures P. M. précises, pour affaires importantes. Habit civil.—Par ordre du capitaine. F. BAQUIE, sergent-major.

Régiment des Volontaires français — 3ème Bataillon, 3ème Compagnie — Capitaine L. Artigues.— La compagnie se réunira VENDREDI soir, à 7 heures précises, à son local ordinaire, rue des François. Il sera fait des communications importantes et on procédera aux élections. Par ordre du capitaine. 30 janv—2 LATAPIE.

Native Guards Co.— Attention.— La compagnie prendra les armes LUNDI, 3 février, à 8 heures P. M. précises pour assister à la bénédiction du drapeau qui lui a été offert. Equipement complet (sans sac). Les membres qui ne seront pas présents et les ... La cérémonie se fera à l'église St-Marie, rue Condé. M. l'Abbé Chalons prononcera un discours, et une quête sera faite au profit de l'asile de la Sainte Famille, des rues St-Bernard. 31jan—3f

Legion Española— Orden general No 14 — Hasta nueva orden los ejercicios practicos del batallon tendrán lugar todos los viernes, a las 4 de la tarde. Reunion en la Plaza de Armas, calle de Rampart. La Academia de oficiales, sargentos y cabos tendrá lugar todos los jueves, en el lugar y a la hora de costumbre. Ambos ejercicios son obligatorios, y se requiere la mayor puntualidad. J. GUMA, El Commandante, 30 de enero—2 Ayudante. F. AVENDANO

Bataillon d'Artillerie d'Orléans—Compagnie de Réserve.— Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1861 — Ordre général No — La compagnie prendra les armes SAMEDI, le 1er février 1862 et s'assemblera à son local, rue St-Pierre, à 3 heures précises du soir. Equipement complet. ... Par ordre du capitaine Armand Guyol. P. C. C. J. VILLARRUBIA, Sergent Major.

Les billets du People's Line, Paquebots de Fort Adams et la Nouvelle-Orléans,

EDWD SCHILLER, agent, Seront reçus en paiement de vêtements. WILLIAM H. PIERSON, 30jan—6f Encoignure des rues Magasins et Canal.

Avis.

LES propriétaires intéressés dans le procès intenté par l'avocat de Mme MYRA CLARK GAINES, sont invités à se réunir VENDREDI, 31 du courant, à 7 heures P. M., au "Halfway House" de M. Faivre, à l'encoignure des rues Tonti et Esplanade, afin de se consulter et prendre les mesures convenables pour protéger leurs intérêts. 30 jv—2f

Les billets du People's Line, Paquebots de Fort Adams et la Nouvelle-Orléans,

EDWD SCHILLER, agent, Seront reçus en paiement d'épiceries, par A. HERMAN, 30 jan—6f encoignure Félicité et Bacchus.

Consulat d'Autriche.

LES personnes dont les noms suivent, sont invitées à se présenter au bureau de ce Consulat, pour affaires qui les concernent:

M. Hosstatl, " Pietro Nico[illegible], " Antonio Ko[illegible] ich de Cherso (Dalmatie), " Giovanni Yanovich de Ragusa do, " Nicolo Dujich, de Cattaro do, " Antonio Dulaich, dit Payer, de Fiume.

Tous les renseignements qui auront rapport à ces personnes et dames mentionnées, seront reçus avec reconnaissance par le soussigné. J. H. EIMER, Consul d'Autriche, 30 jv—3f No 17, rue Carondelet.

Les billets du People's Line, Paquebots de Fort Adams et la Nouvelle-Orléans,

EDWD SCHILLER, agent, Seront reçus en paiement à notre table. A. PARKER & CONDON, 30jan—6f Marché Ste-Marie.

Alcool! Alcool!

ALCOOL à vendre par baril, au magasin de Vinaigre. H. E. BAILEY & SON, 30 jv—3f No 246, rue du Canal, près Tremé

Nourrice.

ON demande immédiatement une nourrice française ou allemande. On en préférerait une sans enfant. Son salaire sera libéral et sa place permanente si elle convient. S'adresser dans la rue Natchez, No 35, au premier, bureau de derrière. 30janv—6f

Les billets du People's Line, Paquebots de Fort Adams et la Nouvelle-Orléans,

EDWD SCHILLER, agent, Seront reçus en paiement de bottes et souliers à mon magasin. JOHN BRAUSCH, 30 jan—6f rue Poydras No 11.

Les billets du People's Line, Paquebots de Fort Adams et la Nouvelle-Orléans,

EDWD SCHILLER, agent, Seront reçus en paiement de pain, dans notre boulangerie. A. C. HERRON & Co, 30jan—6f Rue Tchoupitoulas No 266.

A louer.

Une maison double, ayant 10 appartements bien finis, située rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson, pour les clefs, s'adresser en face. 30 jv—1m

VIN.

EN magasin et à vendre par le soussigné—14 barils de vin rouge de Bordeaux, bon ordinaire supérieur—4 barriques vin de Catalogne, à vendre par 29jan—6f PAUL LACROIX, 18 rue Toulouse.

H. LABASSE,

No 209, Vieille Levée, face au marché aux viandes,

ANCIEN MAGASIN LACAZE JEUNE.

AYANT transféré mon stock de linge fait et d'habillements confectionnés au No 209 Vieille Levée, près la rue Madison, je l'offre à mes clients et au public en général par la pensée, à des prix modérés. Messieurs assuré les services d'un bon coupeur, je pourrai entreprendre toutes les commandes dont je garantis la coupe et confection. Rappelez-vous, No 209 Vieille Levée. 24jan—1m H. LABASSE.

GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

WHISKEY—5 poinçons d'Irlande, 5 do do d'Ecosse, A vendre par Wm H. VREDENBURGH, 30 janv 36, rue Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RÉSERVE.

Chaussures, linge fait, chemises et marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, Encanteur

SAMEDI, 1er février, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

Un grand assortiment chaussures, linge fait, chemises et marchandises sèches. Conditions à la vente. 31jan

Seconde vente de Quincaillerie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENDREDI, 31 janvier 1862, à midi, sera continuée au No 47, rue des Magasins, la vente de la quincaillerie restée dans le magasin de MM. Chas C. Guinne & Co. Pour les détails complets, voir les catalogues. Conditions—comptant sur livraison. 31jan

Porter et Ale.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 1er février 1862, à 10 heures du matin, il sera positivement vendu, dans la rue des Magasins, No 47—

167 barriques de porter et d'ale. La vente est positive et sans réserve. Le tout est garanti en bon état. Conditions—comptant. 31jan

Le magasin en briques, à trois étages, grand et de prix, rue Vieille Levée, No 60, et 17 rue Nouvelle Levée—Deux terrains dans la rue Peters, devant Nile Levée.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, 6 février 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Un Terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Nile Levée, Bienville et Conti, [illegible]

2o—Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée) Clay, Bienville et Conti. [illegible]

Conditions—Pour le magasin, un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque, 7 pour cent d'intérêt l'an, de la date à l'échéance, et 8 pour cent d'intérêt éventuel. [illegible] Les actes de vente pardevant S. Magner, notaire public. 30 janv—7

Vente d'esclaves, sans réserve,

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur, Bureau, rue des Ursulines, No 245.

SAMEDI prochain, 1er février, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, à midi, il sera vendu—

La griffonne MARIA, âgée d'environ trente-six ans, parfaite cuisinière; avec son enfant, JEANNE, mulâtresse âgée d'environ six ans. Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. Theod. Guyol, notaire public. 30 janv—3

AMUSEMENTS.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

RUE St CHARLES.

CE SOIR, 31 janvier.

Le PANTECHNOPTOMON ou TABLEAUX DE LA GUERRE—M. Morton chantera plusieurs romances et "My Maryland," favorite du général Beauregard—YANKEE MILITIA SCENE, pièce comique—"The Southern Watchword, romance patriotique."

Prix 50 cents. Pour les enfants et les domestiques (représentations de midi seulement) 25 cents.

Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie. Le spectacle commencera à 7 heures et demie.

Museum Vannucchi, &c.

BATAILLE DE MANASSAS. BATAILLE DE BELMONT—On peut voir au Musée Vannucchi, un admirable Panorama de la bataille de Manassas et de Belmont. [illegible] Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfants. 21janv—1

Collége Jefferson,

PAROISSE St JACQUES,

A soixante milles au dessus de la Nlle Orléans.

Directeurs—A. Schreiber, Florent Fortier, Joseph Le Bourgeois, J. K. Gaudet, Septime Fortier, Alexis Ferry, Alfred Roman, John H. Ilsley.

Le prix de la pension, tout pour la nourriture et l'entretien, ainsi que les frais de blanchissage, raccommodage, fourniture de papier, plumes, encre, livres classiques, et des soins médicaux, est de [illegible] ... S'adresser au président ou à MM. Voisin et Dumont, Nouvelle-Orléans, rue de Chartres, No 6. 27 jan—1m

Bureau du Collecteur du Second District de la Nouvelle-Orléans.

No 9, rue St-Pierre, maison Pontalba.

AVIS est par le présent donné aux contribuables du Second District de la Nouvelle-Orléans, que mon bureau sera ouvert à partir du 1er février prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de relevée, pour recevoir les taxes d'Etat, pour l'année 1861. [illegible]

J. HERNANDEZ, 29 jan—1m Collecteur de l'Etat pour le 2d District.

Les billets du People's Line, Paquebots de Fort Adams et la Nouvelle-Orléans,

EDWD SCHILLER, agent, Seront reçus en paiement de marchandises, par THOS CONOLLY, 30janv—6f Rue Poydras, No 3.

Tarlatans ET ROBES DE BAL. Marchandises Sèches A BON MARCHÉ. THEODORE DANZIGER,

A l'encoignure des rues Royale et St Philippe, OFFRE à ses amis et à ses clients, à un bon marché réel, son magnifique

TARLATANS ET ROBES DE BAL.

Les billets du People's Line, Paquebots de Fort Adams et la Nouvelle-Orléans,

EDW SCHILLER, Agent, Seront reçus en paiement au Commercial Branch, rue Front No 57. 30janv—6 ANDY BOYLE.

AVIS.

M. AUGUSTE CALVÉ informe le public qu'il paie ses billets à présentation, tous les jours, de 6 heures du matin à 6 heures de soir, à son établissement, rue de la Levée, No 158. 29jan—3f

Les billets du People's Line, Paquebots de Fort Adams et la Nouvelle-Orléans,

EDWD SCHILLER, agent, Seront reçus à nos tables, Nos 1 et 2, marché Ste-Marie. 30 jan—6f FORSHEE & HOWARD.

DIVERS—1 caisse CHEMISES indienne Mulhouse, 1 caisse chemises françaises, blanches, devants toile, 1 caisse chemises françaises, blanches, toile, 1 caisse chemises anglaises, blanches, toile, 2000 douzaines MITAINES fil, sans doigts et mi-doigts, 500 douzaines VOILETTES dentelle noire, 200 POINTES dentelle noire, 1200 MANTELETS dentelle noire, 500 BOURNOUS dentelle noire. A vendre par JOS. N. ROBERT & Co. 30 jan—15f 86, rue du Canal.

Les billets du People's Line, Paquebots de Fort Adams et la Nouvelle-Orléans,

EDWD SCHILLER, agent, Seront reçus en paiement de charbon chez nous. BARBOTT & WARNER, 30 jan—6f rue Carondelet No 8.

LIQUIDATION.

GIQUEL ET JAMISON, 126, rue du Canal,

EN LIQUIDATION.

OFFRENT en vente la balance de leur stock de marchandise sèches à des prix très réduits, pour du comptant seulement.

N. B. Les personnes qui doivent à la maison sont priées de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai. 21jan—6f GIQUEL & JAMISON.

Avis.

DES propositions pour réparer les magasins Nos 22 et 26, situés dans la rue des Magasins et avariés par un incendie seront reçues, au bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, jusqu'à vendredi, 31 du courant, à 2 heures. 29 jv—3f

MADAME LA BLANCHE,

LA seule grande clairvoyante nationale qui ait jamais existé. Les facultés extraordinaires qu'elle montre journellement, les succès qu'elle obtient ne sont que la conséquence des honneurs dont le comblent les personnes scientifiques et savantes. Le passé, le présent et l'avenir sont pour elle un livre ouvert. Mme LA BLANCHE a la réputation d'être la première astrologue du monde. Elle écrit les horoscopes et ne demande pour le faire qu'à savoir la date de la naissance. Elle donne des remèdes pour toutes les maladies qui ne sont pas incurables et les envoie dans toutes les parties du pays. Elle répond aussitôt aux lettres qui lui sont adressées et contiennent le timbre voulu.—Salle de réception, rue Bourbon, No 13, à quelques portes au-dessous de la rue du Canal.—Heures de consultation, de 8 heures du matin à 8 heures du soir. 30jan—6f

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 25 janvier 1862.

UNE élection de neuf directeurs de cette Banque, par les actionnaires, aura lieu, conformément à la loi, au local de la Banque, LUNDI, 10 février prochain, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M. L. BERNARD, 27jan— Caissier.

A louer, à bail,

La maison faisant le coin des rues CONTI et BOURBON, aussi une belle installation de magasin, tentes, &c. S'adresser à la pharmacie D. Peyre. 27 janv—6

AVIS.

LES soussignés ayant entièrement cessé les affaires de GROCERIES, prient tous ceux qui leur doivent de vouloir bien venir régler à l'ancien local, No 46, Vieille-Levée, bureau au premier. 28janv—1m L. MALUS & CO. en liquidation.

$20 DE RÉCOMPENSE.

PARTI marron, le jour de Noël, de la résidence du soussigné, Felicity Road, No 74, Quatrième District, l'esclave PETER, mulâtre, âgé d'environ 18 ans, robuste, figure douce et portant une cicatrice de faux favoris. E. POCHELU, Felicity Road, 74, ou rue St-Charles, 61

RUM DE LA LOUISIANE.

DE qualité supérieure, constamment en mains, à vendre par A. MILTENBERGER & CO., 31jan—1m 39, Carondelet.

EAU DE VIE de Cognac et de la Rochelle—250 futailles de marques Louis Le Breton 1905, 5 Juillet Laferriere 1857 et 1856, Arena, Seignette, Jules Robin, &c. &c. A vendre par Wm H. VREDENBURGH, 30 jan 36, rue Vieille Levée

VENTES JUDICIAIRES.

Paul E. Laroche vs. Chet Schenck.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 956—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à E. T. Parker, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI 15 de février 1862, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

UN TERRAIN situé dans l'îlet borné par les rues Prieur, Orange, Johnson et Lapeyrouse, dans le Troisième District de cette ville, ayant vingt-sept pieds cinquante pieds de face ... [illegible] Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JNO P. WALDEN, Shérif de la 14jan—22,31—fév 8,15 Paroisse d'Orléans.

Jouannet Quartier & Co vs. la succession de Charles Mills & al.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,809—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à E. T. Parker, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le vendredi, 31 de janvier 1862, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magasins, Lafayette et Poydras, et désigné par le No 2 sur un plan dressé par M. Harrison, le 28 avril 1844, et déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville, par acte de dépôt en date du 4 mai 1844. [illegible] Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JNO. P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 31 déc—8, 16, 24, 31

Alfred Jacquet vs La Dame Félonise Charbonnet, épouse Adelard Evariste Carbonnet.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 14,696.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 24 de février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, à l'adjudication de—

L'esclave AZÉMIRE, âgée d'environ trente-cinq ans. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JOHN P. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 22an—22,31j—fév7,15,24

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront salut.

Attendu que Joseph Elliot ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour ... [illegible] OCTAVE MOREL, 31 janv—fév 30 Député Greffier

Succession de S. F. Slatter—No 18,263.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 27janv—31, fév 5 Député Greffier.

Succession de Peter Gillespie—No 16,803.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 31janv—fév 5 Député Greffier.

Succession de E. Sonnekalb—No 18,509.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 27 janv—31, fév 5 Député Greffier.

Pierre Devergés vs ses créanciers— No 15,720

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic des créanciers de l'insolvable ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 27 janv—31 fév 5 Député-Greffier.

Succession de Eléonor R. Johnson—No 18,755.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que William A. Johnson a présenté une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Eléonor R. Johnson, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 27 janv—31, fév 5 Député Greffier

Avis.

IL y a peu de mères et surtout de pères de famille qui, après avoir envoyé leurs enfants, pendant quelques années, à une ou plusieurs écoles, ne se soient pas aperçus que ces mêmes enfants n'ont presque point de principes fixes et arrêtés, même sur les éléments des choses qu'ils ont appris. C'est un fait si facile à constater pour tout le monde, qu'il semble presque inutile de le signaler. Cependant, cette absence si universelle de notions premières bien acquises, bien inculquées et bien comprises, constitue une lacune sérieuse et fort regrettable pour le reste des études à faire. C'est vouloir édifier sans base. Aussi, dans un local préparé à grands frais, M. A. Dietz, fort de la longue expérience qu'il a acquise dans la tâche si ardue de l'enseignement, ouvrira-t-il le 1er février prochain, une école spéciale qui ne sera ni primaire ni scientifique, mais simplement rudimentaire, et dans laquelle il ne négligera aucune des ressources professorales qui lui soient propres. aucun des secrets qu'il a surpris dans sa pratique pour que ses élèves progressent rapidement et sûrement, et se mettent à même d'aborder, avec assurance, n'importe quelle branche d'une éducation libérale et supérieure.

Son école est située rue Mandeville, No 172.

29 jv 2 p s jusq. 1er fév

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS, SUCRE CONCASSÉ, PULVERISÉ, GRANULÉ ET CLARIFIÉ.

Mélasse et sirops doublement raffinés, Et valant tous ceux que fabrique le Nord.

A. THOMSON & Co., 22jan—6m Rue Tchoupitoulas, No 48.

FIL A CORDONNIER,

A vendre chez LEON PIERRE & CIE., 7 jan—1m 71, rue de Chartres.

Magasin de Meubles DE SECONDE MAIN.

RUE DE LA DOUANE No 138.

LE soussigné donne de bons prix pour meubles, pianos, tapis, &c, &c, de seconde main ou simple pièce ou par lots. Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commandes. ST. F. CASANAVE. 13 jan—14fév

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs. Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 87, Canal. A vendre, 1000 caisses de savon de différentes marques. 21 nov—6m

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 3301, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente-huit cents, No 3304, tous deux datés du 26 juin 1861 et payables à l'ordre de S. G. Cole, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste, le 26 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à S. G. Cole, Ville de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres. INGRAM & KEITH, Pour S. G. Cole. Nlle-Orléans, 30 novembre 1861

Sangsues! Sangsues Sangsues! Sangsues! SANGSUES! SANGSUES!

A vendre par B. & J. ABRAMS, droguistes, rue du Camp, No 44, et rue Gravier, No 74, Nouvelle-Orléans. 12 jv—1m

Fabrique de passementeries françaises

Rue Bourbon, 163, près l'Opéra.

MME LEON FAGNIER confectionne sur commandes toute espèce de PASSEMENTERIES, ainsi que KEPIS et GUETRES. Aussi—Epaulettes, pompons, cordons avec plaques, dragonnes, cols, boutons, glands d'église ou pour drapeaux, or et argent, cordelières, cordes en coton et en laine, de toutes grosseurs, pour rideaux, &c. Tout à des PRIX TRÈS RÉDUITS. 1er jv—su3f

SALSEPAREILLE—Un lot de Salsepareille mexicaine, à vendre par J. M. CABALLERO, No 46, rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

ABSINTHE, VERMOUTH—50 caisses absinthe, C. F. Berger—50 do do Ed. Pernod—50 do vermouth, Noilly, Prat & Co, en magasin et à vendre par AM. COUTURIÉ, 53 et 55, rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

Eau-de-vie française, champagne, vins, absynthe, kirsch, fruits au jus, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, le 4 février, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. S. D. Gracian & Cie, No 50 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée, pour cause de liquidation, les articles suivants:

200 futailles eau de vie française, Planat & Co; Gautier frères; Larronde frères; Castillon, Basseux & Cie; Otard Dupuy & Cie, &c. &c.

11 barriques vin rouge, Margaux; 1000 caisses vin rouge et blanc, divers crus, Laronde, Loys, Pescatore, Vignerons &c, &c; 60 caisses champagne, Charles Farre; 10 paniers do Sosthène Thomas; 11 quarts de pipes vin de Xerès, Sherry; 2 demi pipes do Topaz; 28 caisses absynthe Constant Lecoultre; 10 caisses kirsch Dubied; 30 do fraises au jus; 9 do truffes; 15 petits truffés; 20 do petits pois; 45 barils vin de Porto; 70 caisses Bourgogne, divers crus; 4 barils whisky; 5 barils blanc de zinc; 3 paniers bouteilles vides; 25 futailles bière d'Ecosse, &c, &c.

Les catalogues avec les détails et les conditions à la vente seront prêts trois jours avant la vente. 24 jan

Chemises blanches et couleur, Brin fil blanc, Devants de chemises en toile, Mousseline couleur, Brillanté, Nappes damassées, Bretagnes, Cravattes fantaisie, Impériales, Bottes et Souliers, Chemises blanches en soie, Cotonnades françaises.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co

IL sera vendu vendredi, 31 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 60, rue de Chartres—30 douzaines chemises blanches et couleur, 10 do devants de chemises toile, 10 balles impériales.

—Aussi—

[illegible] 31janv Conditions à la vente.

Vêtements de saison—Vente sans aucune réserve.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 1er février, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres, No 114—Une facture de vêtements de saison, tels que, habits et pardessus gris et bruns; sacs casimir, tweed, jean, pantalons casimir, jean et satinet; gilets de drap casimir et soie, &c &c. 31janv—

Marchandises sèches, étrangères et du pays, flanelles, denims, coutil à matelas, bottes et souliers.

Fonds d'un magasin de campagne.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 1er février, à 10 heures du matin, il sera vendu sans aucune réserve, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres, No 114—

100 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, flanelles, denims, coutil à matelas, cotons écrus, osnaburgs à sacs, gingas coton, jeans et un assortiment général de bottes et souliers. Conditions—à la vente. 31 jan

Fonds d'un magasin de marchandises sèches, rubans, dentelles, velours &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 1er février, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres, No 114—

100 lots de marchandises sèches de saison, comprenant un stock général et bien choisi de marchandises du pays, rubans dentelles, velours, mouchoirs, rubans de taille gants, peignes, marchandises de fantaisie, &c. Conditions—A la vente 31 janv

Fonds d'une grocerie, installations et le bail de la maison à l'encan.

PAR R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu à l'encan vendredi, 31 du courant, à midi, au No 83, rue des Remparts (ci-devant Circus), tout le contenu de ladite grocerie, les installations et le bail du magasin. Conditions comptant. 31 jan

Bonne domestique créole.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu, SAMEDI, 1er février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

La négresse créole SISE âgée d'environ 24 ans, excellente blanchisseuse, bonne domestique de maison et cuisinière ordinaire, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—comptant. Acte de vente pardevant J. Agaisse, notaire public. 29jan

Propriétés avantageusement situées dans le 3me District.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur. Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI, 1er février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

[illegible]

CONDITIONS— Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date, garantis par hypothèque. Actes par devant Felix Percy, notaire public. 27jan—

Succession de Vve E. Dalcourt—No 18,656.

PAR J. B. CROZAT, encanteur Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, samedi, 15 février 1862, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté Nouvelle-Orléans 14 janvier 1862, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, savoir:

[illegible]

—Conditions—

La moitié comptant et la balance à un an de crédit en billet portant 8 pour cent d'intérêt, à partir de la date de la vente, garantis par hypothèque ... Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16janv—31 fe

Succession de James Garey— No 16,923—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau, No 74 rue de Chartres.

SAMEDI, premier février 1862, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. Bermudez juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 20 décembre 1861, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, Premier District de cette ville, désigné sous le No 11 de l'îlet No 17, compris entre les rues Melpomène, Thalie, Liberté et Howard, mesurant 32 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles—Le tout au pied américain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

TERMES ET CONDITIONS— Moitié comptant, la balance payable dans douze mois, pour billets de l'acquéreur, portant six pour cent par an de la date à échéance et, en cas de non paiement, huit pour cent après échéance jusqu'à parfait paiement—Le dit billet portera hypothèque sur la propriété vendue. Acte de vente pardevant M. Guénon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 déc—jan. 10,21 31—fév—1

Successions de Claude Dolbeau et de Benoite Bost, veuve de Claude Dolbeau.

Propriété améliorée, rue St Pierre, et lots de terre dans la ville et paroisse de Jefferson.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu de deux ordres de l'hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 28 décembre 1861 docket Nos 15,564 et 18,162, il sera vendu à l'encan, samedi 8 février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, pour compte de ladite succession,

1o—Un Lot de Terre situé rue St Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur 90 pieds de profondeur, ensemble la maison basse en briques, cuisine et toutes les améliorations y appartenant.

[illegible]

Pour les propriétés dans la paroisse Jefferson les acquéreurs assumeront le paiement annuel DU pour le dessèchement. Conditions—comptant. Actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 janv8 15 31 fév 8

Succession de Antoine Arcisse—No 18,678.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur. No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi, 31 janvier 1862, à 11 heures du matin, au Vieux Bassin, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 janvier 1862,

La goélette PIERRE HUGONIN, du port d'environ 18 tonneaux, ensemble ses agrès, apparaux, &c, &c, telle qu'elle est mouillée au Vieux Bassin. Conditions—Comptant. 29janv

SAMEDI, 1er février, à 3 heures P. M.

Pour les Opelousas via l'Atchafalaya.

Le bateau à vapeur M. RELF, d'un faible tirant d'eau, C. C. Plekett, capitaine et Théo. Lastrapes, commis, fera les voyages comme paquebot régulier. Il prendra du fret et des passagers pour la côte et tous les ports intermédiaires sur l'Atchafalaya, pour Washington. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Conti. Le RELF se chargera également du commerce de la côte. 3 jan—1

POUR BAYOU LAFOURCHE.

Le bateau à vapeur ARKANSAS, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. Bennett, Sheyler Dozier, pilote, partira TOUS LES LUNDIS, à midi, pour tous les ports sur le Bayou Lafourche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 11 jan—1m

A VENDRE,

La goélette ADELINE, avec ses gréements et agrès, en très bon état, venant d'être réparée, jaugeant 44 tonneaux, tirant cinq pieds d'eau étant chargée, avec contrebord, prête à partir. Pour les conditions, s'adresser chez A. LANATA, 161, Front Levée, 16jan—1m Maison Pontalba.

Briques à feu de Liverpool, A VENDRE en gros et en détail, Par P. V. BERNARD.

Passage de la Bourse No 36, entre Douane et Bienville. 29 jan—1m

VIN muscat—300 caisses vin muscat Frontignan, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 10 nov 71 Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Une occasion rare pour un charpentier—Un coffre d'outils complet.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 74, rue de Chartres

VENDREDI, 31 janvier à 10 heures. Il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, sans aucune réserve—1 coffre d'outils de charpentier ayant tout le nécessaire pour le métier, étant complet avec tous les rapports. Conditions—comptant. 30janv

Esclave de valeur à l'encan.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur. Bureau, rue des Ursulines, No 245

SAMEDI prochain, 1er février, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu la griffonne claire, Félicie, âgée d'environ 18 ans, créole, une bonne femme de chambre, ... parlant anglais et français, bonne domestique ... garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. E. Biron, notaire public.

Vente, sans réserve, de terrains sur l'Avenue de Londres.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

SIX LOTS DE TERRE contigus, situés au Nouveau Faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Havana, Magistrate, L[illegible] et l'Avenue de Londres, lesquels lots forment l'encoignure de l'Avenue de Londres et [illegible]. Voir le plan à la Bourse. Conditions—comptant. 30 jan—4

Cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, à l'encan.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er février 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—HENRIETTE, griffonne âgée d'environ 44 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. JACQUES, nègre âgé d'environ 24 ans, un peu maçon, charpentier, cocher, maître de champ. Lesdits esclaves sont parfaitement garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—comptant.

Belle propriété améliorée et de grande valeur, divisée en sept locations, à l'encoignure des rues Bienville et Derbigny.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er février 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale.

Un grand terrain d'encoignure situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Derbigny et Roman, mesurant 54 pieds de face à la rue Derbigny, sur 100 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur et face sur la rue Derbigny. Ensemble les quatre locations face à la rue Bienville, contenant chacune deux chambres, cuisine, citerne, latrines, etc., etc. Une maison à deux étages, face à la rue Derbigny, contenant quatre chambres, etc., etc. Deux autres locations, face à la rue Derbigny, contenant chacune deux chambres, cuisines, latrines, citernes, etc. à le tout en très bon état et couvert en ardoises, loué pour le moment à $180 par mois.

Termes et conditions.— La moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 pour cent après leur échéance en cas de non paiement. Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu et la police transférée au vendeur. Acte de vente par devant S. Magner, notaire public. 27jan—ou 1er

Un morceau de terre à Mandeville, paroisse de St-Tammany.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 1er février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, les propriétés ci-après décrites—

1o—Un morceau de terre situé à Mandeville, paroisse de St-Tammany, formant l'encoignure des rues Carroll et Jefferson, ayant un pied français, 200 pieds de face à la rue Carroll, sur 200 pieds de profondeur et face à la rue Jefferson, le tout entre lignes parallèles. Ensemble une maison ayant cinq chambres sur le façade, une galerie de 12 pieds de large, cave, cuisine, écurie et autres dépendances ... Conditions—comptant. Les actes de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire, aux frais des acquéreurs. 24 jan—30,31, fév 1

Une grande maison en briques, à deux étages, dans la rue Bienville, entre les rues Prieur et Johnson, ancienne résidence du défunt.—Une autre bâtisse en briques, à deux étages, dans la même rue.—Un terrain dans la rue Johnson, avec une bâtisse en bois—Un autre morceau de terre dans la même rue, avec hangar en bois—Un autre terrain dans la rue Bienville, avec maison en bois—14 terrains dans la rue Galvez— Trois terrains dans la Promenade Carondelet—Six terrains dans le Premier District, dont 4 font face à la rue de la Commune.—Un terrain dans la rue Bank—Esclaves.

Succession de feu Hippolyte Griffon.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 28 décembre 1861, docket du No 18626, il sera vendu, samedi 1er février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, les propriétés ci-après suivantes, pour le compte de ladite succession:

[illegible]

Termes et conditions.

Pour la propriété décrite en premier lieu, sept mille piastres comptant et le reste en versements égaux à un et deux ans de crédit.

Pour la propriété décrite en deuxième lieu, un quart comptant et le reste en versements égaux à un et deux ans de crédit.

Pour la propriété décrite en troisième lieu, comptant.

Pour la propriété décrite en quatrième et cinquième lieu, un tiers comptant et le reste en versements égaux à un et deux ans.

Pour les propriétés décrites en sixième, septième, huitième et neuvième lieux, un tiers comptant, un tiers le 25 mai 1862 et un tiers le 25 mai 1863.

Pour la propriété décrite en dixième lieu, moitié comptant et le reste à un an de crédit.

Pour les esclaves, comptant.

Les acquéreurs à crédit donneront leurs billets à leur propre ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance et 8 pour cent l'an après l'échéance, jusqu'à parfait paiement. ... Les actes de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 déc—6 jan, 15, 23 et 31 fév